

Nouméa, le 9 janvier 2025

Madame Sonia BACKES  
**Présidente de la Province Sud**  
6, route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 NOUMÉA CEDEX

**N/réf. : D/01-2025/000024**

**Objet : Réponse de la CCI-NC à la consultation publique relative à la modification du code de l'environnement portant sur les dispositions relatives à la chasse**

Madame la Présidente,

Par courriel en date du 3 janvier 2025, vous avez sollicité l'avis de la Chambre de commerce et d'industrie sur les modifications que vous prévoyez d'apporter au code de l'environnement applicable en province Sud, notamment sur les dispositions relatives à la chasse.

Après examen des modifications envisagées sur la base du tableau comparatif avec les dispositions actuelles, la CCI-NC émet un **avis favorable sans observations** sur le projet de modification du code de l'environnement portant sur les dispositions relatives à la chasse.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

David GUYENNE

